

# CONSEIL RÉGIONAL WALLON

SESSION 1990-1991

---

9 NOVEMBRE 1990

---

## **BUDGET ADMINISTRATIF**

**du Ministère wallon de l'Équipement et des Transports  
pour l'année budgétaire 1991**

---

## TABLE DES MATIÈRES

	Pages
<b>Tableau des allocations de base</b> .....	3
<b>Programme justificatif des allocations de base par ministres ordonnateurs</b>	
1. Ministre-Président de l'Exécutif régional wallon .....	13
2. Ministre du Budget, des Finances et du Transport .....	19
3. Ministre des Travaux publics et de l'Équipement pour la Région wallonne .....	24
<b>Annexes</b> .....	43

# TABLEAU DES ALLOCATIONS DE BASE

**BUDGET ADMINISTRATIF DU MINISTÈRE WALLON DE L'ÉQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS  
POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 1991**

(En millions de francs)

Mi- nistre ordon- nateur	Article	LIBELLES	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
				Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement
		<b>Section 50.</b>			
		<i>Secrétariat général du Ministère wallon de l'équipement et des transports.</i>			
		<b>Programme 01.</b>			
		<b>Gestion générale du Ministère.</b>			
		<i>Titre I.- Dépenses courantes.</i>			
AN	11.03	01. Rémunérations, allocations et indemnités du personnel .....	3 085,1	—	—
AN	11.04	01. Rémunérations, allocations et indemnités du personnel de la cellule administrative provisoire du Ministère wallon de l'équipement et des transports .....	22,0	—	—
DA	11.05	01. Rémunérations, allocations et indemnités du personnel de la cellule provisoire "transports" .....	10,5	—	—
BA	12.02	01. Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, photogrammétrie .....	68,0	—	—
AN	12.03	01. Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions .....	2,1	—	—
AN	12.04	01. Indemnités généralement quelconques au personnel pour charges réelles et dégâts matériels, frais de transport afférents aux voyages de service et charges des avantages chèques-repas .....	249,5	—	—
BA	12.10	01. Honoraires d'avocats et d'experts judiciaires découlant du contentieux du Ministère .....	30,0	—	—
BA	33.01	01. Indemnités diverses des tiers découlant de l'engagement de la responsabilité de la Région .....	160,0	—	—
BA	33.02	01. Subventions à des organismes belges et étrangers .....	4,0	—	—
		<i>Totaux pour le Titre I.</i>	3 631,2	—	—
		<i>Titre II.- Dépenses de capital.</i>			
BA	63.15	01. Subventions accordées aux provinces, aux communes et aux associations de communes pour le déplacement des installations de gaz, d'électricité et d'égouts imposé par la Région en vue de l'exécution de travaux publics .....	—	0	10,0
AN	74.07	01. Achat de biens meubles durables pour la cellule administrative provisoire du Ministère wallon de l'équipement et des transports .....	0	—	—
		<i>Totaux pour le Titre II.</i>	0	0	10,0
		<b>Totaux pour le programme 01.</b>	3 631,2	0	10,0
		<b>Programme 02.</b>			
		<b>Bâtiments.</b>			
		<i>Titre I.- Dépenses courantes.</i>			
AN	12.06	02. Loyers de biens immobiliers pris en location par la Région wallonne et dépenses en rapport avec la gestion et l'occupation des locaux .....	691,0	—	—
		(Dépenses années antérieures) .....	(45,0)	—	—
AN	12.07	02. Frais exceptionnels et d'acquisition de biens meubles non durables : déménagement, aménagement des nouveaux locaux, etc. ....	10,0	—	—

(En millions de francs)

Mi-nistre ordon-nateur	Article	LIBELLES	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
				Crédits d'engage-ment	Crédits d'ordon-nancement
BA	14.01	02. Entretien des bâtiments .....	48,1	—	—
		<i>Totaux pour le Titre I.</i>	794,1	—	—
		<i>Titre II.- Dépenses de capital.</i>			
AN	63.01	02. Prime en capital aux organismes d'intérêt public régionaux pour leur permettre d'acquérir leur immeuble social .....	—	0	0
AN	71.01	02. Achat de terrains et bâtiments, aménagement des immeubles appartenant à la Région et contrats de location-achat .....	—	877,4	862,5
		<i>Totaux pour le Titre II.</i>	—	877,4	862,5
		<b>Totaux pour le programme 02.</b>	794,1	877,4	862,5
		<b>Programme 03.</b>			
		<b>Equipement et fournitures.</b>			
		<i>Titre I.- Dépenses courantes.</i>			
AN	12.02	03. Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions .....	3,2	—	—
BA	12.03	03. Achat de biens meubles non durables et prestations de services - Ministère wallon de l'Equipement et des Transports .....	85,3	—	—
AN	12.04	03. Achat de biens meubles non durables et prestations de services - Ministère de la Région wallonne .....	126,0	—	—
BA	12.07	03. Habillement du personnel .....	0	—	—
BA	12.08	03. Entretien et réparation de matériel et mobilier .....	0	—	—
BA	12.09	03. Entretien et réparation - service automobiles .....	200,0	—	—
		<i>Totaux pour le Titre I.</i>	414,5	—	—
		<i>Titre II.- Dépenses de capital.</i>			
BA	74.01	03. Achat de biens meubles durables non spécifiques - Ministère wallon de Equipement et des Transports .....	116,9	—	—
AN	74.02	03. Achat de biens meubles durables non spécifiques - Ministère de la Région wallonne .....	65,0	—	—
		<i>Totaux pour le Titre II.</i>	181,9	—	—
		<b>Totaux pour le programme 03.</b>	596,4	—	—
		<b>Programme 04.</b>			
		<b>Plan vert.</b>			
		<i>Titre II.- Dépenses de capital.</i>			
BA	51.02	04. Travaux de plantation, plantations d'essai et aménagements d'espaces verts sur les biens privés prévus aux 6° et 7° de l'article 2 de l'arrêté royal du 28 octobre 1960 .....	—	3,0	2,4
		<i>Totaux pour le Titre II.</i>	—	3,0	2,4
		<b>Totaux pour le programme 04.</b>	—	3,0	2,4

(En millions de francs)

Ministre ordonnateur	Article	LIBELLES	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
				Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement
		<b>Programme 05.</b>			
		<b>Informatique.</b>			
		<i>Titre I.- Dépenses courantes.</i>			
HI	12.11	05. Convention pour la gestion de l'infrastructure informatique du Ministère ....	172,9	—	—
		<i>Totaux pour le Titre I.</i>	172,9	—	—
		<b>Totaux pour le programme 05.</b>	172,9	—	—
		<i>Totaux pour la section 50.</i>	5 194,6	880,4	874,9
		<b>Section 51.</b>			
		<b>Routes.</b>			
		<b>Programme 01.</b>			
		<b>Construction.</b>			
		<i>Titre I.- Dépenses courantes.</i>			
BA	12.02	01. Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions .....	1,4	—	—
		<i>Totaux pour le Titre I.</i>	1,4	—	—
		<i>Titre II.- Dépenses de capital.</i>			
BA	72.01	01. Construction, acquisition, transformation et aménagement de bâtiments à affecter à l'exploitation et à l'entretien des autoroutes et routes de la Région (y compris l'achat de terrains) .....	—	86,0	85,7
BA	73.01	01. Construction, aménagement, équipement des autoroutes et routes de la Région (y compris les acquisitions et expropriations nécessaires à la réalisation des ouvrages) .....	—	4 918,0	3 486,1
		<i>Totaux pour le Titre II.</i>	—	5 004,0	3 571,8
		<b>Totaux pour le programme 01.</b>	1,4	5 004,0	3 571,8
		<b>Programme 02.</b>			
		<b>Entretien.</b>			
		<i>Titre I.- Dépenses courantes.</i>			
BA	14.01	02. Entretien et gestion du réseau autoroutier et routier de la Région, y compris le service d'hiver .....	—	2 145,0	1 974,0
BA	14.02	02. Entretien, réparation et autres charges généralement quelconques relatives aux immeubles non encore incorporés dans le domaine public .....	0,2	—	—
		<i>Totaux pour le Titre I.</i>	0,2	2 145,0	1 974,0
		<i>Titre II.- Dépenses de capital.</i>			
BA	74.06	02. Achat de biens meubles durables spécifiques au programme .....	—	60,0	41,9
		<i>Totaux pour le Titre II.</i>	—	60,0	41,9
		<b>Totaux pour le programme 02.</b>	0,2	2 205,0	2 015,9
		<i>Totaux pour la section 51.</i>	1,6	7 209,0	5 587,7

Mi- nistre ordon- nateur	Article	LIBELLES	(En millions de francs)		
			Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
				Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement
		<b>Section 52.</b>			
		<b>Voies hydrauliques.</b>			
		<b>Programme 01.</b>			
		<b>Cours d'eau.</b>			
		<i>Titre I.- Dépenses courantes.</i>			
BA	12.02	01. Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions .....	5,0	—	—
		<i>Totaux pour le Titre I.</i>	5,0	—	—
		<i>Titre II.- Dépenses de capital.</i>			
BA	71.05	01. Acquisition de terrains en vue de travaux aux cours d'eau et aux barrages-réservoirs et adductions .....	—	20,0	20,6
BA	73.03	01. Cours d'eau .....	—	2 260,0	1 839,3
BA	01.08	01. Travaux de la rubrique "divers" du programme d'infrastructure prioritaire .....	—	81,0	66,6
		<i>Totaux pour le Titre II.</i>	—	2 361,0	1 926,5
		<b>Totaux pour le programme 01.</b>	5,0	2 361,0	1 926,5
		<b>Programme 02.</b>			
		<b>Ports et voies d'accès.</b>			
		<i>Titre II.- Dépenses de capital.</i>			
BA	63.14	02. Intervention de la Région dans le coût des travaux à exécuter aux ports gérés par les administrations publiques subordonnées .....	—	62,0	51,6
		<i>Totaux pour le Titre II.</i>	—	62,0	51,6
		<b>Totaux pour le programme 02.</b>	—	62,0	51,6
		<b>Programme 03.</b>			
		<b>Barrages et réservoirs.</b>			
		<i>Titre II.- Dépenses de capital.</i>			
BA	73.03	03. Barrages-réservoirs et adductions.- Bassins-réservoirs .....	—	95,0	238,3
BA	73.16	03. Infrastructure touristique pour les barrages .....	—	0	2,8
		<i>Totaux pour le Titre II.</i>	—	95,0	241,1
		<b>Totaux pour le programme 03.</b>	—	95,0	241,1
		<b>Programme 04.</b>			
		<b>Entretien.</b>			
		<i>Titre I.- Dépenses courantes.</i>			
BA	14.03	04. Entretien ordinaire des ports, cours d'eau et de leurs dépendances.- Frais de toute nature relatifs à l'entretien des voies hydrauliques .....	160,0	—	—
BA	32.06	04. Subvention à l'office de la navigation pour faire face à l'insuffisance de ses recettes d'exploitation .....	375,8	—	—
		<i>Totaux pour le Titre I.</i>	535,8	—	—

Mi- nistre ordon- nateur	Article	L I B E L L E S	(En millions de francs)		
			Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
				Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement
		<i>Titre II.- Dépenses de capital.</i>			
BA	73.21	04. Travaux d'entretien extraordinaire à effectuer par l'administration des voies hydrauliques, y compris les travaux de réparation des dommages causés par les tempêtes et inondations .....	—	228,8	186,2
BA	74.06	04. Achat de biens meubles durables spécifiques au programme .....	8,8	—	—
		<i>Totaux pour le Titre II.</i>	8,8	228,8	186,2
		<b>Totaux pour le programme 04.</b>	544,6	228,8	186,2
		<i>Totaux pour la section 52.</i>	549,6	2 746,8	2 405,4
		<b>Section 53.</b>			
		<i>Services techniques.</i>			
		<b>Programme 01.</b>			
		<b>Electricité - Routes, construction.</b>			
		<i>Titre I.- Dépenses courantes.</i>			
BA	12.02	01. Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions .....	0,5	—	—
		<i>Totaux pour le Titre I.</i>	0,5	—	—
		<i>Titre II.- Dépenses de capital.</i>			
BA	73.02	01. Etablissement d'installations électriques et électromécaniques sur les autoroutes et routes de la Région .....	—	527,2	400,0
		<i>Totaux pour le Titre II.</i>	—	527,2	400,0
		<b>Totaux pour le programme 01.</b>	0,5	527,2	400,0
		<b>Programme 02.</b>			
		<b>Electricité - Routes, entretien.</b>			
		<i>Titre I.- Dépenses courantes.</i>			
BA	14.02	02. Frais d'exploitation, d'entretien et de gestion des installations électriques et électromécaniques sur les autoroutes et routes de la Région .....	—	880,0	859,8
		<i>Totaux pour le Titre I.</i>	—	880,0	859,8
		<i>Titre II.- Dépenses de capital.</i>			
BA	74.06	02. Achat de biens meubles durables spécifiques au programme .....	8,0	—	—
		<i>Totaux pour le Titre II.</i>	8,0	—	—
		<b>Totaux pour le programme 02.</b>	8,0	880,0	859,8
		<b>Programme 03.</b>			
		<b>Electricité - Voies hydrauliques, construction.</b>			
		<i>Titre I.- Dépenses courantes.</i>			
BA	12.02	03. Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions .....	1,0	—	—
		<i>Totaux pour le Titre I.</i>	1,0	—	—

Mi- nistre ordon- nateur	Article	L I B E L L E S	(En millions de francs)		
			Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
				Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement
		<i>Titre II.- Dépenses de capital.</i>			
BA	73.01	03. Etablissement d'installations électriques et électromécaniques pour les cours d'eau et les barrages .....	—	1,0	1,0
		<i>Totaux pour le Titre II.</i>	—	1,0	1,0
		<b>Totaux pour le programme 03.</b>	1,0	1,0	1,0
		<b>Programme 04.</b>			
		<b>Electricité - Voies hydrauliques, entretien.</b>			
		<i>Titre I.- Dépenses courantes.</i>			
BA	14.04	04. Frais d'exploitation et d'entretien ordinaire d'installations électriques et électromécaniques établies par la Région sur des voies navigables.- Frais de toute nature relatifs à l'entretien de ces installations, y compris fourniture de lampes et travaux d'entretien .....	105,0	—	—
		<i>Totaux pour le Titre I.</i>	105,0	—	—
		<i>Titre II.- Dépenses de capital.</i>			
BA	73.19	04. Travaux d'entretien extraordinaire à effectuer aux installations sur les voies navigables (renouvellement et aménagement des installations existantes) .....	—	150,0	129,1
BA	74.06	04. Achat de biens meubles durables spécifiques au programme .....	3,0	—	—
		<i>Totaux pour le Titre II.</i>	3,0	150,0	129,1
		<b>Totaux pour le programme 04.</b>	108,0	150,0	129,1
		<b>Programme 05.</b>			
		<b>Réseau de télécommunication.</b>			
		<i>Titre II.- Dépenses de capital.</i>			
BA	73.15	05. Etablissement d'une partie des installations nécessaires pour la solution des problèmes d'information et d'automatisation en rapport avec le réseau des voies navigables et des routes et raccordement des installations électriques et électromécaniques relatives aux voies navigables et aux routes au réseau de distribution d'énergie .....	—	152,8	63,9
		<i>Totaux pour le Titre II.</i>	—	152,8	63,9
		<b>Totaux pour le programme 05.</b>	—	152,8	63,9
		<b>Totaux pour la section 53.</b>	117,5	1 711,0	1 453,8

(En millions de francs)

Mi- nistre ordon- nateur	Article	LIBELLES	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
				Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement
		<b>Section 54.</b>			
		<b>Transports.</b>			
		<b>Programme 01.</b>			
		<b>Transport urbain et interurbain.</b>			
		<i>Titre I.- Dépenses courantes.</i>			
DA	12.02	01. Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions .....	15,0	—	—
DA	12.03	01. Frais de fonctionnement et contrats d'études de la cellule provisoire "transports" .....	0	—	—
DA	22.01	01. Subventions aux sociétés d'exploitation à titre de contribution à l'équilibre de leur compte d'exploitation .....	6 185,9	—	—
DA	40.01	01. Frais de fonctionnement de la PTU, des SSE et de la Société régionale wallonne du Transport .....	128,0	—	—
DA	01.01	01. Sommes souscrites par l'Etat pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux.- Sommes reprises par l'Etat, à la décharge des provinces et des communes qui ont participé à la formation du capital d'établissement de lignes vicinales concédées, dont la mise en exploitation est définitivement abandonnée (loi du 24 juin 1885) .....	12,0	—	—
		<i>Totaux pour le Titre I.</i>	6 340,9	—	—
		<i>Titre II.- Dépenses de capital.</i>			
DA	51.11	01. Intervention de la Région dans le coût de la signalisation des passages à niveau sur lignes de tramways (application de l'arrêté royal du 2 août 1977) .....	0	—	—
DA	60.01	01. Subventions en capital accordées aux sociétés d'exploitation .....	0,1	—	—
DA	60.02	01. Subvention à la PTU et à la Société régionale wallonne des Transports pour leur permettre de réaliser leur programme d'investissement .....	—	415,0	450,0
DA	71.01	01. Dépenses d'investissement de la Région en matière de transports urbains et interurbains .....	—	0	0
DA	74.06	01. Achat de biens meubles durables spécifiques au programme .....	2,0	—	—
DA	74.07	01. Achat de biens meubles durables spécifiques au programme - Cellule provisoire "transports" .....	0	—	—
		<i>Totaux pour le Titre II.</i>	2,1	415,0	450,0
		<b>Totaux pour le programme 01.</b>	6 343,0	415,0	450,0
		<b>Programme 02.</b>			
		<b>Aéroports régionaux.</b>			
		<i>Titre I.- Dépenses courantes.</i>			
DA	12.02	02. Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions .....	10,5	—	—
DA	22.01	02. Intervention dans le déficit d'exploitation des aéroports et aérodromes .....	130,0	—	—
DA	30.01	02. Subventions de nature à favoriser le développement des aéroports et aérodromes wallons .....	3,0	—	—
		<i>Totaux pour le Titre I.</i>	143,5	—	—

Mi- nistre ordon- nateur	Article	LIBELLES	(En millions de francs)		
			Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
				Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement
		<i>Titre II.- Dépenses de capital.</i>			
DA	73.01	02. Infrastructure des aéroports et aérodromes .....	—	357,8	267,0
DA	74.06	02. Achat de biens meubles durables spécifiques au programme .....	0	—	—
DA	81.01	02. Prise de participation de la Région dans le capital des sociétés d'exploita- tion des aéroports régionaux .....	—	0	0
		<i>Totaux pour le Titre II.</i>	0	357,8	267,0
		<b>Totaux pour le programme 02.</b>	143,5	357,8	267,0
		<b>Programme 03.</b>			
		<b>Navigation intérieure.</b>			
		<i>Titre I.- Dépenses courantes.</i>			
DA	41.01	03. Gestion ORNI .....	0,4	—	—
		<i>Totaux pour le Titre I.</i>	0,4	—	—
		<i>Titre II.- Dépenses de capital.</i>			
DA	61.01	03. Subvention accordée à l'office régulateur de la navigation intérieure en vue du paiement des primes de déchirage accordées en exécution du règle- ment CEE 1101/89 du 27 avril 1989 .....	7,0	—	—
		<i>Totaux pour le Titre II.</i>	7,0	—	—
		<b>Totaux pour le programme 03.</b>	7,4	—	—
		<b>Totaux pour la section 54.</b>	6 493,9	772,8	717,0
		<b>Section 80.</b>			
		<b>Programme plus.</b>			
		<b>Programme 01.</b>			
		<b>Sécurité routière.</b>			
		<i>Titre II.- Dépenses de capital.</i>			
DA	61.01	01. Subventions à la Société régionale de Transport, à la PTU et aux sociétés d'exploitation pour l'acquisition de matériel embarqué bus .....	—	29,6	18,1
BA	73.03	01. Travaux réalisés en vue d'améliorer la sécurité routière par le ralentissement du trafic .....	—	36,4	23,9
BA	73.04	01. Travaux d'aménagement en vue de réaliser l'intégration urbaine et d'amélio- rer le cadre de vie .....	—	32,4	40,8
BA	73.05	01. Télésurveillance et téléguidage du trafic sur les autoroutes de la Région .....	—	8,1	16,9
BA	73.06	01. Travaux en matière de coordination du trafic urbain .....	—	28,3	15,5
BA	73.07	01. Télécommunications .....	—	12,9	15,8
BA	73.08	01. Eclairage des grands axes routiers .....	—	8,1	11,3
		<i>Totaux pour le Titre II.</i>	—	155,8	142,3
		<b>Totaux pour le programme 01.</b>	—	155,8	142,3

(En millions de francs)

Mi- nistre ordon- nateur	Article	LIBELLES	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
				Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nement
		<b>Programme 02.</b>			
		<b>Transport.</b>			
		<i>Titre I.- Dépenses courantes.</i>			
DA	12.01	02. Etudes relatives à l'encadrement scientifique du transport en Wallonie .....	—	10,0	3,9
DA	41.01	02. Subventions à la Société régionale wallonne de Transport, à la PTU et aux sociétés d'exploitation afin d'améliorer la qualité du transport .....	—	6,0	2,6
DA	41.02	02. Subventions à la Société régionale wallonne de Transport en vue d'accroître l'information des usagers .....	—	45,0	17,4
		<i>Totaux pour le Titre I.</i>	—	61,0	23,9
		<b>Totaux pour le programme 02.</b>	—	61,0	23,9
		<i>Totaux pour la section 80.</i>	—	216,8	166,2
		<b>TOTAUX GENERAUX.</b>	12 357,2	13 536,8	11 205,0

*Vu pour être annexé au projet de décret du 9 novembre 1990.*

# PROGRAMME JUSTIFICATIF DES ALLOCATIONS DE BASE PAR MINISTRES ORDONNATEURS

MINISTRE-PRÉSIDENT DE L'EXÉCUTIF RÉGIONAL WALLON  
CHARGÉ DE L'ÉCONOMIE, DES P.M.E.  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE RÉGIONALE

SECTION 50 — SECÉTARIAT GÉNÉRAL  
DU MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DU TRANSPORT

PROGRAMME 01 — GESTION GÉNÉRALE DU MINISTÈRE

## Article 11.03.01

<b>1. Rémunérations</b>	
– Personnel statutaire (voir, ci-après l'estimation des charges)	2.824,1
– Personnel auxiliaire	112,8
<b>2. Allocations généralement quelconques</b>	<b>123,2</b>
01 Allocations pour travaux extraordinaires du personnel de bureau et de maîtrise	6,5
02 Allocations pour travaux de plongée	0,15
03 Allocations de danger et pour manoeuvre électrique aux agents des voies navigables et aux électriciens chargés de l'entretien de l'appareillage des barrages de la Meuse	0,73
05 Allocations pour privation de logement aux agents non logés dans un bâtiment de l'Etat	6,5
06 Allocations pour prestations irrégulières	12,85
07 Allocations pour observations pluviométriques, limnigraphiques et marégraphiques par les agents de l'Administration	0,41
08 Allocations pour promotion sociale	0,01
11 Allocations pour travaux insalubres, remplacement de concierge et conduite sans accident	4,0
12 Allocations spéciales au personnel du département affecté au maintien de la viabilité du réseau routier en période hivernale	50,0
13 Allocations spéciales de productivité octroyées aux ingénieurs civils	42,0
	123,15
<b>3. Personnel de la Carrière de GORE</b>	<b>25,0</b>
<b>Total</b>	<b>3.085,1</b>

### Estimation des charges du personnel pour 1991

<b>1. Composition du crédit global de personnel</b>	
<b>1.1. Dépenses 1989 art.11.03</b>	
Ordonnancements effectués en 1989	1.639.341.978 TP
	788.713.339 FR
	2.428.055.317
<b>1.2. Variations en fonction des prix 1989-1991</b>	
Coefficient 1991/1989	× 1.0665
<b>Sous-total 1</b>	<b>2.589.520.995</b>

1.3. Variations en fonction de l'évolution des effectifs	
1.3.1. Départs naturels	
Départs 1989 (nombre 29) à déduire	25.375.000
Départs 1990 (nombre 35) à déduire	30.625.000
Départs 1991 (nombre 20) à déduire	17.500.000
	<hr/>
	73.500.000
1.3.2. Recrutements	
réalisés en 1989 (nombre 39)	+ 34.125.000
à réaliser selon le plan de recrutement 1990 (nombre 140)	+ 122.500.000
	<hr/>
	156.625.000
	<hr/>
Sous-total 2: Total 1 - 1.3.1. + 1.3.2. =	2.672.645.995
1.4. Variations en fonction de l'ancienneté et des promotions	
- augmentation due à l'ancienneté pécuniaire (1 %)	
- promotions éventuelles de la masse salariale	27.951.000
1.5. Programmations sociales	
1.5.1. Convention collective pour 1987/88	
augmentation de 1.000 F/mois + indexation pour les agents qui ont perçu cette augmentation à partir du 01.01.90, à savoir 12/12èmes pour les agents ayant un traitement supérieur à 322.379 (ancien indice 100)	
1.5.2. Convention collective pour 1989	
augmentation de 2 % des traitements bruts (après indexation) et des parties variables des pécules de vacances et de l'allocation de fin d'année et des cotisations patronales à concurrence de 9/12èmes.	
1.5.3. Programmation sociale 1990	
augmentation de 2 % des traitements bruts (après indexation) et des parties variables des pécules de vacances et de l'allocation de fin d'année et des cotisations patronales à concurrence de 12/12èmes	122.000.000
pécule de vacances + 511 F + indexation - 12.07%	1.500.000
	<hr/>
	123.500.000
	<hr/>
Sous-total 4 =	2.824.097.000
	<hr/>
Total général	2.946.597.000

## 2. Calcul du coût moyen

(statutaires et contractuels confondus)

N.B.: Ce montant est à calculer à partir des versements réels pour janvier 1990.

- Traitement brut annuel moyen à l'indice 1.0526	691.505
- Pécule de vacances 1991 moyen	31.500
- Allocation moyenne de fin d'année 1991	22.589
- Montant moyen des allocations familiales par agent	46.000
- Montant moyen des cotisations patronales (moyenne pondérée à calculer sur la base de 3,80% (1) pour les statutaires et de 16,29% pour les temporaires)	69.725
- Montant moyen par agent d'autres allocations versées (allocations de foyer ou de résidence, allocations pour fonctions supérieures, etc.)	13.166
	<hr/>
	874.485

(1) 3,80% devient 9,69 depuis le 01.01.90

## Données démographiques concernant le M.E.T.

TABLEAU 1: SITUATION DÉMOGRAPHIQUE DU M.E.T. PAR NIVEAU ET PAR CATÉGORIE DE PERSONNEL EN DATE DU 20.08.90

NIVEAUX	EMPLOIS PREVUS AU CADRE DU 29.7.90	EMPLOIS BLOQUES IGE/ON/RVA	AGENTS EN NON ACTIVITES DE SERVICE DE LONGUE DUREE	AGENTS EN SERVICE PAR CAT.					TOTAL DES AGENTS EN SERVICE	AGENTS STAT/ CADRE ORGAN.
				AU 20.8.90						
				STAT.		CONTR	PERS.	STAG.		
D	S		AUX.	FOREM						
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Niv.1	529	23		318					(4 à 8)	(4+5+3+2-1)
Niv.2	1103	45		791						
Niv.3	1085	156		761						
Niv.4	1545	269		1098 + 15 (Niv.ind + 18 en stage						
TOTAL	4262	493	45	3001	59	282		55	3397	3598/4262

TABLEAU 2: ÉVOLUTION DES EMPLOIS DU M.E.T. EN 1990 PAR RAPPORT AU NOMBRE D'AGENTS TRANSFÉRÉS DU M.T.P. ET DU M.C. À LA RÉGION WALLONNE, CLASSÉS PAR NIVEAU

	TOTAL DES AGENTS TRANSFERES ET A TRANSFERER  (01/01/90)		CADRE DU 22.03.90		EXTENSION DU CADRE		PAR NIVEAU  (Col 1) (Col 3)
	1		2				
	C.A.	%	C.A.	%	C.A.	%	
NIVEAU 1	359	9,96	437	11,49	529	12,41	32,2
NIVEAU 2	886	24,59	948	24,92	1103	25,87	19,9
NIVEAU 3	1014	28,14	1040	27,34	1085	25,45	6,6
NIVEAU 4	1347	37,38	1378	36,23	1545	36,25	13,0
TOTAL	3603	100	3803	100	4262	100	

TABLEAU 3: PRÉVISIONS DÉMOGRAPHIQUES PAR NIVEAU ET PAR GRADE DE RÉFÉRENCE, RELATIVE AUX PERSONNELS STATUTAIRES DU M.E.T. POUR 1991

NIVEAUX ET GRADE DE REFERENCE	CADRE ORGANIQUE 26/07/90	EMPLOIS BLOQUES (O.N. - RVA-IGE)	EMPLOIS STATUTAIRES POURVUS		RECRUTEMENTS EN COURS		TOTAL DES EMPLOIS POURVUS ET A POURVOIR	EMPLOIS DISPONIBLES AU AU CADRE ORGANIQUE
			Prés.	Abs.LD	Décidés	à l'étude		
	1	2	3a	3b	4a	4b	5 (2+3+4)	1 - 5
NIVEAU 1	529	23	318		34	60	435	94
NIVEAU 2	1103	45	791		52	80	968	135
NIVEAU 3	1085	156	761		23	50	990	95
NIVEAU 4	1545	269	1098+15		30	90	1502	43
	4262	493	2983 +18 Stagiaires= 3001		139	280	+ 18 3913	- 18 349

#### Article 11.04.01

Le montant proposé à titre conservatoire représente l'allocation prévue au budget de 1990

#### Article 12.04.01

01 Abonnements, titres de transports et autres frais de transport	15.000.000
02 Indemnités kilométriques pour l'utilisation des autos et motos, propriétés des agents	15.600.000
03 Frais de route et de séjour	30.000.000
04 Missions à l'étranger (y compris les frais de transport et les primes d'assurance des délégués du département se rendant à l'étranger)	3.000.000
05 Indemnités pour changement de résidence	50.000
07 Indemnités pour chauffage et éclairage des locaux occupés pour les besoins de service par des agents des voies navigables	16.000
08 Remboursement aux membres du personnel des dégâts matériels, irrécupérables à charge de tiers, et occasionnés par des accidents du travail, reconnus comme tels, en application de la loi du 3 juillet 1967, par des actes dommageables des organes ou par des vices des choses dont l'Administration a la garde	6.000
09 Remboursement aux conducteurs d'auto du coût du permis de conduire et des examens ophtalmologiques	60.000
10 Indemnités pour frais de bureau	130.000
11 Indemnités pour usage et entretien de bicyclettes et vélomoteurs	35.000
12 Chèques-repas	185.000.000
<b>Total</b>	<b>249.497.000</b>

PROGRAMME 02 — BÂTIMENTS

**Article 12.06.02**

Cette allocation recouvre les postes suivants:

1. Locaux loués par le M.R.W.	
– locations directes	140.561.853
– locations via la Régie des bâtiments	13.130.586
– précomptes immobiliers	3.374.103
	<hr/>
Total	157.066.542
2. Locaux loués par le M.E.T.	385.000.000
3. Dépenses de consommation et d'entretien en rapport avec l'occupation des locaux.	
Sont comprises dans cette rubrique les différentes fournitures (eau, gaz, électricité, combustibles, matériel d'entretien...), le coût de l'entretien des locaux, des installations sanitaires et de chauffage, de l'équipement électrique et du matériel téléphonique, les frais de téléphonie, la surveillance des bâtiments, les assurances des bâtiments et de leurs accessoires	
	142.634.000
4. Loyers et dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux affectés à la cellule administrative provisoire du M.E.T.	6.300.000
	<hr/>
Total	691.000.000
5. Dépenses années antérieures — arriérés de loyers dus à la Régie des bâtiments en application de la décision du Comité de concertation Gouvernement-Exécutifs	45.000.000

**Article 12.07.02**

Compte tenu, de l'intégration de la R.V.A., de l'Institut géotechnique de l'Etat et de la réorganisation des implantations de services de l'Administration centrale à Bruxelles et à Namur et, de la nécessité pour le M.R.W. de déménager l'Administration du patrimoine et de réorganiser certaines implantations de services extérieurs (gouvernements provinciaux, services extérieurs de Liège,...), il s'indique de prévoir un crédit de 10 mio pour couvrir les dépenses de ces déménagements et les frais de première installation qui en découlent.

**Article 71.01.02**

I. NAMUR	E	O
– Hospice Saint Gilles		
– Travaux	24,5	110
– Convention architectes	2,2	3
– Convention ingénieurs	1	1,2
– Maison Jamboise et construction rue Mazy		
– Travaux Maison Jamboise	8	10
– Convention architecte	1	2,5
– Travaux rue Mazy	20	155
– Convention architecte	1,8	9
– Construction rue du Tan		
– Travaux	399	200
– Convention architecte	9,7	16,4
– Convention ingénieur	7,2	5,4
– Divers	100	50

II. CENTRES REGIONAUX	E	O
- Charleroi	120	100
- Tournai	50	50
- Provision pour regroupement des services	100	50
III. ENTRETIEN		
- entretien patrimonial des différents bâtiments de la Région wallonne	100	100
	<u>877,4</u>	<u>862,5</u>

PROGRAMME 03 — ÉQUIPEMENT ET FOURNITURE

**Article 12.04.03**

- Fournitures, services et prestations intellectuelles	7.000.000
- Accès du département au réseau Bistel	5.000.000
- Dépenses diverses	2.000.000
- Location et réparation de machines	30.000.000
- Fournitures de bureau	18.000.000
- Fournitures pour machines de bureau (cassettes, ruban, etc.)	3.000.000
- Achat de papier	10.000.000
- Impressions de documents (films + développements)	6.000.000
- Masse d'habillement	3.000.000
- Poste et transport colis SNCB	30.000.000
- Frais alimentaire + vaisselle	4.000.000
- Fourniture pour l'imprimerie	4.000.000

Ce crédit couvre, en outre, à concurrence de 11 millions de francs les dépenses liées à la disposition de personnel auprès des Gouvernements provinciaux.

**Article 74.02.03**

1. Acquisitions mobilières	
- Machines à écrire	3.000.000
- Calculatrices	2.000.000
- Copieurs et trieuses de plans	5.000.000
- Mobilier	27.000.000
- Reconditionnement mobilier	1.500.000
- Matériel divers (lampes, frigos, supports téléphone, accessoires imprimerie, matériel cafétarias)	5.500.000
- Achat véhicules	5.000.000
2. Travaux d'aménagement des immeubles loués y compris les immeubles par destination	
- Installations de téléphones	8.000.000
- Aménagement des immeubles loués	8.000.000
	<hr/>
Total	65.000.000

MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES ET DU TRANSPORT  
POUR LA RÉGION WALLONNE

COMMENTAIRES RELATIFS AUX TABLEAUX BUDGÉTAIRES

SECTION 54 — TRANSPORTS

PROGRAMME 01 — TRANSPORT URBAIN ET INTERURBAIN

Article 22.01.01

Compte tenu de la prochaine restructuration des sociétés (STI-SNCV), il est apparu plus cohérent malgré les dispositions décrétales de les soumettre à la même imputation budgétaire.

Le budget adopté par le Conseil régional wallon le 21 décembre 1989 prévoyait une intervention en 1990 de la Région wallonne à concurrence d'un montant de 5.885 millions de francs au titre de la couverture du déficit d'exploitation.

Pour 1991, c'est un montant de 6.185,9 millions de francs qui est demandé, soit une augmentation de 5,11 %.

Cette augmentation est la conséquence de la croissance attendue d'une série de postes du compte d'exploitation des sociétés. Elle s'explique notamment de la manière suivante:

A. Les charges

1. Personnel

1990: + 2 % index en février et novembre  
+ 2 % programmation sociale en novembre.  
Stagiaire FOREm pris en charge à 25 % au 9 mars 1990.

1991: + 2 % index en mai  
Stagiaires FOREm pris en charge à 50 % au 1<sup>er</sup> janvier 1991.

2. Gasoil

Le coût du gasoil a été estimé à 435 millions de francs pour l'année 1990. Les hausses enregistrées en 1990 sont les suivantes:

- augmentation de 24 % des prix pétroliers,
- augmentation de 0,5 franc/litre des accises au 1<sup>er</sup> septembre 1990,
- tensions sur le marché pétrolier qui conduit à une réduction de plus en plus marquée des remises accordées par les fournisseurs de gasoil.

Le secteur Transport a pu bénéficier d'une réduction de 1 franc/litre des accises sur un quota de 240.000 hectolitres, accordée en juin 90 avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 1990.

En 1991, outre l'effet des hausses enregistrées, il faut:

- prévoir que les remises accordées par les fournisseurs pétroliers seront très probablement réduites;
- s'attendre à une instabilité du marché pétrolier qui rendra difficile la prévision des prix.

A cet égard, on peut signaler que chaque augmentation de 1 franc/litre du prix du gasoil entraînera une dépense globale supplémentaire de quelque 30 millions de francs.

3. Matières et Services

Pour 1990, les dépenses des sociétés de transport pour les matières et services s'élèveront à 692 millions de francs.

Compte tenu du taux d'inflation de 3 % attendu pour 1990 et de 3,9 % prévu pour 1991, les dépenses de sociétés devraient augmenter de 3,9 % ou 27 millions de francs.

#### 4. Exploitants privés de la S.N.C.V.

Ce poste a enregistré une augmentation de 4 % en 1990, qui résulte de hausses supportées par des exploitants sur les postes décrits plus haut.

En 1991, on peut s'attendre à ce que les exploitants déposent un dossier relatif à une nouvelle augmentation. L'hypothèse budgétaire retenue est une augmentation de 1,6 % avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 1991.

Au total le poste «exploitants privés» augmente de 56,4 millions de francs ou 3,620 %.

#### B. Les Recettes

En 1990, les recettes de trafic ont enregistré une diminution de 3,36 %. Dans le cadre d'une politique commerciale, à mettre en oeuvre par la S.R.W.T., en 1991, les hausses de tarifs qui seront appliquées de façon à tenir compte de l'augmentation des prix à la consommation, permettront une recette supplémentaire estimée à 160 millions de francs sur une base annuelle.

#### C. Effets attendus de l'installation des sociétés d'exploitation en application du décret du 21 décembre 1989

La mise en place des cinq sociétés locales d'exploitation sera réalisée en 1991. Cette nouvelle structure permettra une rationalisation de l'exploitation en Régie sans conséquence importante sur l'offre de transport.

#### D. Poursuite des nouvelles initiatives

La réalisation de nouvelles initiatives commerciales pour améliorer la situation sur le terrain doit être poursuivie en 1991. Dans cette optique, une somme de 50 millions a été soustraite de la répartition et sera accordée à la SNCV, à charge pour elle de consacrer cette somme à l'amélioration, à la création ou à la promotion de nouveaux services.

#### **Article 40.01.01**

Le montant inscrit à cet article résulte de la contraction des subsides imputés précédemment aux articles 12.03, 40.01, ainsi qu'à l'article 11.05.01 du programme 01 de la section 50.

Ce montant sera majoré une fois connu les agents de la S.N.C.V. et des S.T.I. qui seront transférés à la Société régionale du Transport.

Cette opération s'effectuera par compensation avec l'article 22.01.

#### **Article 60.01.01**

Le montant inscrit à cet article doit permettre à la Société régionale des Transports de constituer son capital; en effet, l'actif net qui sera transféré présente une situation négative.

#### **Article 60.02.01**

Ce crédit recouvre toutes les dépenses d'investissements à entreprendre dans le cadre de la politique des transports.

Sur les 415 millions inscrits pour la réalisation de ce programme, 238 millions concernent la poursuite, voire l'achèvement des investissements entrepris dans les années antérieures et 177 millions sont prévus pour des investissements nouveaux qui concernent principalement la poursuite du programme d'aménagement des gares d'autobus en correspondance avec la S.N.C.B. ainsi que la perception à bord des véhicules.

Le programme de réserve s'élève à 304 millions.

INVESTISSEMENTS EN TRANSPORTS URBAINS ET SUBURBAINS

A. Estimation des dépenses à prévoir sur les investissements en cours

<u>I. Charleroi</u>		Réserve
1. Traversée de Marchienne:		
– parachèvement (Moulin et Providence)	55,0	
– électricité (Moulin et Providence)	20,0	
– concessionnaires	2,0	
– adaptation accès de «Cartier»	<u>8,0</u>	
	85,0	
2. Boucle Est		
– voiries		<u>30,0</u>
		30,0
3. Divers		
– réparations-renouvellements	5,0	
– expropriations	20,0	
– études, assurances	7,0	
– décomptes et intérêts de retard	<u>27,0</u>	
	59,0	
Total Charleroi sur en-cours	144,0	

II. Liège

Place St. Lambert:

– décomptes, révision des prix et travaux supplémentaires	90,0	
– études	<u>4,0</u>	

Total Liège sur en-cours 94,0

Total en-cours 238,0 30,0

B. Investissements nouveaux - 1991

I. Charleroi

Aménagement site propre à Gosselies 80,0

II. Liège: néant

III. Gares de correspondance

– Mons, Ottignies, Waremme, La Louvière, Luttre, Virton	<u>45,0</u>	10,0
	45,0	

III. Divers

– abris bus	8,0	
– information aux voyageurs (complément)		118,0
– perception à bord des véhicules	27,0	
– équipements informatiques, notamment pour information aux voyageurs et perception à bord des véhicules	25,0	12,0
– autres (aménagement sites propres, arrêts,...)	5,0	36,0
– et plans de circulation	30,0	
– matériel roulant à gabarit réduit	<u>37,0</u>	<u>18,0</u>
	132,0	274,0

Total nouveaux travaux 177,0 304,0

TOTAL prévisions 1991: 415,0

PROGRAMME 02 — AÉROPORTS RÉGIONAUX

Article 22.01.02

En 1989, le montant total du déficit des aéroports et aérodromes wallons a été entièrement pris en charge par l'Etat.

Pour 1990, l'intervention de l'Etat pour le même objet s'est élevée aux deux tiers du déficit tandis qu'elle sera limitée au tiers en 1991.

A partir de 1992, la Région wallonne devra assumer seule le déficit des aéroports et aérodromes wallons.

Leur déficit d'exploitation est estimé à 130 millions de francs.

Le processus prévu par l'accord de coopération entre l'Etat et les Régions conduira au versement par la Régie des Voies aériennes aux Régions de la part d'intervention de l'Etat dans le déficit des aérodromes.

Le tiers représentant l'intervention de l'Etat pour 1991 est prévu au budget des recettes. La part nette supportée par la Région est de 88 millions de francs.

#### Article 73.01.02

Crédits dissociés:

357,8 millions crédits d'engagement  
267,0 millions crédits d'ordonnancement.

Pour 1991, le programme projeté s'articulera principalement sur l'axe Liège-Charleroi.

C'est ainsi que 279 millions sont nécessaires pour finaliser le programme d'investissement entrepris à Liège en 1989 et 219 millions doivent être investis à Charleroi pour mettre en oeuvre les travaux décidés dans le cadre du programme FEDER.

Par ailleurs, il est prévu d'affecter 10 millions pour les indispensables travaux d'entretien et de renouvellement à réaliser aux aérodromes de Spa et de Saint-Hubert.

Le montant total de l'investissement se chiffre à 508 millions FB, mais compte tenu de la participation du programme FEDER, la part nette à charge du budget s'élève à 357,75 millions de francs.

#### AÉROPORTS ET AÉRODROMES

##### I. Gosselies

A prévoir 219,0

à savoir:

- aviation légère	24,0
- aménagement des aires de manœuvres	56,0
- hangars et bâtiments techniques	139,0

##### II. Bierset

- complément d'expropriation	10,0
- extension plate forme 2ème phase	30,0
- viabilisation des zones expropriées	214,0
- divers (déplacement installations,...)	25,0
	<hr/>
	279,0

##### III. Aérodromes

- aménagements divers	10,0
-----------------------	------

IV. <u>Budget global à prévoir en 1991</u>	508,0
--	-------

#### PROGRAMME 03 — NAVIGATION INTÉRIEURE

#### Article 41.01.03

Frais de gestion supportés par l'Office régulateur de la navigation intérieure dans le cadre de l'exécution de la mission relative à l'assainissement structurel dans la navigation intérieure.

Conformément à l'accord de coopération conclu entre l'Etat et les Régions pour la mise en application des règlements des Communautés européennes au sujet de l'assainissement structurel dans la navigation intérieure, la prise en charge des frais de gestion supportés par l'O.R.N.I. pour l'exécution de la mission qui lui a été confiée dans le cadre de l'assainissement structurel dans la navigation intérieure, incombe aux Régions.

Pour 1991, la participation de la Région Wallonne est estimée à 0,4 million.

#### **Article 61.01.03**

Conformément à l'accord de coopération dont question à l'article précédent, la prise en charge des intérêts de l'emprunt contracté pour le préfinancement de cette campagne incombe aux Régions.

Pour 1991, la participation de la Région Wallonne est estimée à 7 millions.

### **SECTION 80 — PROGRAMME PLUS**

#### **PROGRAMME 01 — SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

##### **Article 61.01.01**

Le matériel embarqué à bord des autobus dont l'acquisition est envisagée sera de nature d'une part, à renforcer la sécurité tant du personnel que des usagers et ce, en priorité dans les zones urbaines, et d'autre part, à améliorer les conditions générales d'exploitation.

Le montant inscrit au présent article pour 1991 s'élève à 29,6 millions (crédits d'engagement) et 18,1 millions (crédit d'ordonnancement).

#### **PROGRAMME 02 — TRANSPORT**

##### **Article 12.01.02**

La solution du problème général de la mobilité doit résulter d'une étude intégrant les différents niveaux et dont l'objectif sera d'aboutir à un plan axé sur une utilisation complémentaire des différents modes de transport.

C'est ainsi que la Région s'associera au programme d'impulsion «Transport et Mobilité» lancé par le Gouvernement.

Pour développer cette action, une collaboration avec les centres universitaires est prévue.

Le montant inscrit au présent article pour 1991 s'élève à 10 millions (crédits d'engagement) et 3,9 millions (crédits d'ordonnancement).

##### **Article 41.01.02**

L'objectif est de rencontrer les besoins exprimés pour les usagers en rehaussant la qualité du transport.

Le montant inscrit au présent article pour 1991 s'élève à 6 millions (crédits d'engagement) et 2,6 millions (crédit d'ordonnancement).

##### **Article 41.02.02**

L'efficacité du transport postule une information de qualité pour les usagers réels et potentiels.

Pour ce faire, il y a lieu de développer les supports à l'information (gestion informatisée des horaires, équipement informatique des points d'arrêts les plus importants).

Le montant inscrit au présent article pour 1991 s'élève à 45 millions (crédits d'engagement) et 17,4 millions (crédits d'ordonnancement).

MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ÉQUIPEMENT  
POUR LA RÉGION WALLONNE

COMMENTAIRES RELATIFS AUX TABLEAUX BUDGÉTAIRES

SECTION 50 — SECRETARIAT GÉNÉRAL DU MINISTÈRE WALLON  
DE L'ÉQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS

PROGRAMME 01 — GESTION GÉNÉRALE DU MINISTÈRE

**Article 12.02.01**

– Inaugurations et manifestations en tout genre	2,0
– Conférences de presse	2,0
– Actions de vulgarisation	4,0
– Impression ou réédition de brochures	6,0
– Expositions courantes	6,0
– Travaux spéciaux d'imprimerie et de photographie	7,0
– Vols photogrammétriques (locations d'avions, fournitures d'essence, ...)	1,0
– Actions de sensibilisation (sécurité routière, intégration dans l'environnement)	10,0
– Formation professionnelle spécifique	15,0
– Etudes	10,0
– Participation à des séminaires et colloques	5,0
	<hr/>
Total	68,0

**Article 33.01.01**

Le crédit sollicité (160 millions) représente le minimum nécessaire pour permettre à la Région de faire face aux conséquences de l'engagement de sa responsabilité vis-à-vis des tiers.

En effet, pour un grand nombre de dossiers, les critères permettant de déterminer le débiteur de l'obligation (Etat ou Région) doivent encore être déterminés.

Ceci signifie que ce crédit ne peut être que provisionnel puisqu'il doit également supporter les obligations imputables à l'exercice concerné.

PROGRAMME 02 — BÂTIMENTS

**Article 14.01.02**

Le montant du crédit de 1990 s'élevait à 48,5 millions de francs.

L'allocation pour l'année 1991 devrait être sensiblement du même niveau d'autant plus qu'il y a lieu de lancer un programme de rattrapage relatif à l'entretien des maisons éclusières et des bâtiments des districts et des régies routières.

Le montant retenu pour 1991 s'élève ainsi à 48,1 millions de francs.

PROGRAMME 03 — ÉQUIPEMENT ET FOURNITURES

**Article 12.03.03**

Cette allocation intégrera dorénavant les dépenses imputées en 1989 aux articles 12.07.03 et 12.08.03.

1. Vu l'épuisement des stocks résultant du partage de l'économat national et la conclusion, à partir du second semestre 1990, du marché relatif à l'approvisionnement en petites fournitures, on adapte pour 1991 le montant de 1990 indexé et augmenté de la part de marché précitée soit 62,5 millions de francs.
2. En matière d'habillement, l'épuisement des stocks triennaux et l'augmentation du nombre d'agents conduit à proposer un montant de 11,2 millions de francs.
3. Les crédits de 1990 en matière d'entretien seront entièrement consommés à l'expiration de l'exercice. Il est nécessaire pour assurer la maintenance du matériel de prévoir un crédit de 11,6 millions de francs.

Il est à signaler que cette allocation représente un minimum imposé par la rigueur budgétaire.

Total pour l'article: 85,3 millions de francs.

#### Article 12.09.03

- Entretien en gestion externe	22,0 M
- Assurances	6,0 M
- Entretien en gestion interne:	
50 véhicules lourds ou spécifiques tels que camions, grues, remorques, tracteurs,...	5,0 M
- Carburant pour véhicules en gestion interne	2,0 M
- Entretien, assurances et carburants pour les véhicules de la DG.1	165,0 M

#### Article 74.01.03

Cet article comprend:

- achat de machines à écrire, à calculer, copieurs, télécopieurs, machines de reproduction de plans, matériel de laboratoire ...	10,0 M
- achat de mobilier: il faut tenir compte du fait que suite à la régionalisation, plusieurs services seront à équiper complètement. D'autre part, des recrutements sont en cours et des nominations sont prévues pour 1991, d'où un équipement important.	
Montant correspondant au mobilier du personnel existant	20,0 M
180 agents des niveaux 1 et 2 seront recrutés en 1991 soit 180 x 50.000 frs	9,0 M
Aucune commande n'a été réalisée en 1990 et donc le retard est estimé au minimum à un tiers d'une année normale soit	5,0 M
Achat mobilier, Total:	34,0 M
- achat de véhicules en gestion externe:	18,0 M
- achat de véhicules en gestion interne:	6,4 M
- achat de matériel et véhicules pour la DG 1:	48,5 M
	116,9 M
Total de l'article	

### SECTION 51 — ROUTES

#### PROGRAMME 01 — CONSTRUCTION

#### Article 72.01.01.

Le montant de 86 millions limité par les contraintes budgétaires ne permettra la mise en chantier d'aucune nouvelle construction.

Outre l'achèvement des travaux de la seule nouvelle régie engagée en 1990, seuls des travaux de première nécessité seront entrepris en 1991.

- Achèvement de la régie de Soignies	15,0 M
- Aménagement hangars de la régie de Gedinne	20,0 M
- Aménagement de la régie de Sprimont	10,0 M
- Construction régie provisoire Centre-Luxembourg	6,0 M

- Dispositif de pesage à Lodelinsart	2,5 M
- Renouvellement des toitures de la régie d'Arlon	1,0 M
- Construction à la régie de Ciney d'un bâtiment pour le placement d'une passerelle pour le lavage des épanduses	1,0 M
- Construction d'une toiture sur le bâtiment réservé aux portiques d'épanduses	1,5 M
- Régie de Habay, renouvellement de l'installation de chauffage	1,0 M
- Régie de Daussoulx, renouvellement de la toiture	1,0 M
- Régie de Virton, remplacement des portes du Grand hall	0,1 M
- Placement extracteurs d'air dans les régies	1,5 M
- Placement d'abris-bus pour pompe à essence dans différentes régies	1,5 M
- Aménagement d'un dépôt pour peintures routières dans différentes régies	2,5 M
- Installation d'un éclairage de secours dans différentes régies	0,5 M
- Installation d'un système d'alarme dans différentes régies	1,0 M
- Frais d'études	10,0 M
	<hr/>
	86,0 M

### Article 73.01.01.

Article 73.01.01	Achèvement Autoroutes	Brabant wallon	Charleroi	Mons	Liège	Liège II	Arlon	Namur	TOTAL
Nouvelles Infrastructures	1.400	190	660	155	222	77	27	185	2.916
Conservation patrimoine		30	35	150	80	110	108	2	515
Sécurité Circulation		15	93	21	20	16	103	214	482
Intégration dans l'environnement		38	50	135	45	10	25	60	363
Divers		52	172	85	90	68	60	115	642
<b>Total</b>	<b>1.400</b>	<b>325</b>	<b>1.010</b>	<b>546</b>	<b>457</b>	<b>281</b>	<b>323</b>	<b>576</b>	<b>4.918</b>

### Programme physique

#### 1. Achèvement des autoroutes

- A 8	1.000 M
- A 602 - Liège	400 M
<b>1.6. Total</b>	<b>1.400 M</b>

### Programme de réserve

- A 602 Liège Tunnel sous Cointe	500 M
----------------------------------	-------

#### 2. Brabant Wallon

2.1. Nouvelles Infrastructures	<b>Total</b>	<b>190 M</b>
- N 25 Grez-Doiceau		120 M
- N 238 Section N233-N25		70 M
2.2. Conservation du Patrimoine	<b>Total</b>	<b>30 M</b>
- N 273 Chastre		20 M
- A 54 - R 24 - Nivelles Obaix		10 M
2.3. Sécurité de la Circulation	<b>Total</b>	<b>15 M</b>
- N 4 - N 257 Wavre Aménagement carrefour en rond-point		5 M
- N 275 - Rixensart - Papeteries		5 M
- Sécurité cyclistes		5 M

2.4. Intégration dans l'Environnement	Total	38 M
– N 237 Remplacement de revêtement à Bousval		18 M
– N 271 Genval Réintégration		6 M
– Div. Ecrans acoustiques		10 M
– Div. Patrimoine vert		4 M
2.5. Divers		52 M
2.6. Total		325 M

Programme de réserve

– N 25 - Promelles Thisnes		100 M
– N 5 - N 237 - Contournement de Genappe		25 M
– N 275 - Bousval - modernisation		18 M
– N 237 - Genappe - modernisation		15 M
– N 253 - Waterloo - chaussée de Louvain		30 M
– N 5 - Baisy-Thy - modernisation		45 M
– Div. - Restauration O.A.		20 M
– Div. - Signalisation - marquage dur.		10 M
– N 27 - Nivelles (pl. Lallieux)		3 M

3. Charleroi

3.1. Nouvelles Infrastructures	Total	660 M
3.1.1. Projets de plus de 50 M		
– N 54 Leernes Erquelinnes		500 M
– N 55 Contournement Est Binche		100 M
– N 568A Fleurus Wainage		60 M
3.2. Conservation du Patrimoine	Total	35 M
– N 573 Châtelet rue Sablières		25 M
– N 591 Momignies Macquenoise		10 M
3.3. Sécurité Circulation	Total	93 M
– N 563 Estinnes Waudrez		35 M
– N 5 Charleroi Nalines		30 M
– N 534 Seneffe Feluy Création de tourne à gauche		3 M
– N 569 Aménagements divers		25 M
3.4. Intégration dans l'Environnement	Total	50 M
– N 5 Traversée Frasnes		15 M
– N 90 Réintégration		25 M
– Div. Patrimoine vert		10 M
3.5. Divers		172 M
3.6. Total		1.010 M

Programme de réserve

– N 90 - Tunnel Samaritaine		80 M
– N 572a - Contournement de Gilly		60 M
– Rocade N5 - N90		20 M
– N 975 - Traversée d'Acoz		30 M
– N 90 - Traverse de Marchienne		50 M
– D 516 - Revêtement drainant		40 M
– Div. - Ecrans acoustiques		15 M
– Div. Signalisation et marquages durables		40 M
– N 569 route du Centre		80 M
– Div. Restauration O.A.		25 M
– Div. revêtement drainant		20 M

4. <u>Mons</u>		
4.1. Nouvelles Infrastructures	Total	155 M
– N 60 E Contournement de Peruwelz		60 M
– N 500 Tournai Antoing		40 M
– N 535 La Louvière Contournement Ouest		55 M
4.2. Conservation du Patrimoine	Total	150 M
4.2.1. N 56 Viaduc de Pintamont		130 M
4.2.2. N 533 Ronquières Aménagement		20 M
4.3. Sécurité Circulation	Total	21 M
4.3.1. N 7 Leuze Carrefour Croix-Aux-Mont		15 M
N 57 Carrefour chemin de Papignies et des Croix		6 M
4.4. Intégration dans l'Environnement	Total	135 M
4.4.1. N 7A - Ath - Réaménagement		70 M
N 56 Chaussée de Mons à Ath		50 M
4.4.2. N 27 Manage		15 M
4.5. Divers		85 M
4.6. Total		546 M
<u>Programme de réserve</u>		
– N 511 - Dottignies Waterloo		50 M
– N 526 Leuze Aménagements		15 M
– Sécurité cyclistes		10 M
– N 60 Leuze Grand'Rue		25 M
– Patrimoine Vert		10 M
– Div. Signalisation et marquages durables		20 M
– Div. Restauration O.A.		25 M
– Div. Restauration revêtement		30 M
– Div. Aménagements locaux		20 M
– A17 - Intégration environnement		20 M
5. <u>Liège I</u>		
5.1. Nouvelles Infrastructures		
5.1.1. N 684 - Tihange - Tinlot		140 M
5.1.2. A 15 Accès Bierset (Programme Resider)		12 M
A 602 Ans accès		15 M
N 90 N 661 Seraing		15 M
N 612A Ben Ahin Avenue des Fossés		30 M
N 671 Herstal		10 M
5.2. Conservation du Patrimoine	Total	80 M
5.2.1. N 69 Oreya Waremme Wasseige Modernisation		50 M
N 641 Marchin Consolidation talus		30 M
5.3. Sécurité Circulation	Total	20 M
5.3.1. N 3 Sécurité		10 M
N 618 Oupeye Aménagement carrefours		10 M
5.4. Intégration dans l'Environnement	Total	45 M
5.4.1. N63 Liège Nandrin Réintégration		20 M
Div. Patrimoine vert		5 M
5.4.2. N 604 Blégny Réintégration		20 M
5.5. Divers		90 M
5.6. Total		457 M

### Programme de réserve

- N 684 - Tihange - Tinlot	40 M
- N 637 - Bierset - carrefour rue de la Gare	15 M
- Div. - Ecrans acoustiques	20 M
- Div. - Patrimoine vert	5 M
- N 677 - Neuville - Réintégration	10 M
- N 64 - Villers Le Peuplier - Traversée	18 M
- A3 - A25 - Visé - Echangeur de Cheratte	95 M
- Div. - Restauration O.A.	25 M
- Div. - Signalisation et marquages dur.	20 M

### 6. Liège II

6.1. Nouvelles Infrastructures	Total	77 M
6.1.1. A 3 - Thimister Echangeur d'El Saute		27 M
N 62 - St-Vith - Wemperhardt		50 M
6.2. Conservation du patrimoine	Total	110 M
6.2.1. A 3 Cheratte Frontière Allemande renouvellement revêtement		80 M
6.2.2. N 68 Vielsalm Trois Ponts		30 M
6.3. Sécurité Circulation	Total	16 M
6.3.2. N 666 Pepinster - Piste détresse		3 M
N 3 Henri Chapelle sécurité piétons		3 M
N 675 Rodt Poteau rectification virage		10 M
6.4. Intégration dans l'environnement		10 M
6.5. Divers		78 M
6.6. Total		281 M

### Programme de réserve

- A 3 - Cheratte Frontière	70 M
- Div - Ecrans acoustiques	10 M
- N 669 - Stephany - Trou de l'Abbaye	48 M
- Div. - Restauration O.A.	15 M
- Div. - Signalisation et marquages dur.	15 M
- N 3 - Sécurité	20 M
- N 61 - Verviers - Place de la Victoire	25 M

### 7. Arlon

7.1. Nouvelles Infrastructures	Total	27 M
7.1.2. N 89 - N 848 - St Hubert Accès		7 M
N 68 - Vielsalm Contournement Sud		20 M
7.2. Conservation du Patrimoine	Total	108 M
7.2.1. N 89 Modernisation entre la Roche et Samrée		85 M
7.2.2. N 853 Bertrix Route de Blézy		23 M
7.3. Sécurité de la Circulation	Total	103 M
7.3.1. N 4 Flamisoule - carrefour		68 M
7.3.2. N 68 Vielsalm Aménagement		30 M
N 83 Etalle Carrefour de Vance		2 M
Div. Sécurité des cyclistes		3 M
7.4. Intégration dans l'Environnement	Total	25 M
- N 30 Vielsalm Baraque Fraiture		5 M
- Div. Ecrans acoustiques		10 M
- Div. Patrimoine vert		10 M

7.5. Divers	60 M
7.6. Total	323 M

#### Programme de réserve

- N 4-N 86 - Bretelle suppl. à l'éch. de Marche	15 M
- N 836 - Marloie - Modernisation	20 M
- Div. - Restauration O.A.	20 M
- Div. - Signalisation et marquage dur.	20 M
- N 822 - Arlon - Modernisation	7 M
- 825 - Saty - Itinéraire de déviation	19 M
- N 828 - Bouillon - Mur de soutènement	30 M
- A 4 - Sterpenich - Passerelle	10 M

#### 8. Namur

8.1. Nouvelles Infrastructures	Total	185 M
8.1.1. N 29 - Gembloux - suppression PN		80 M
N 91 - A 15 Cognelée Construction échangeur		80 M
8.1.2. N 911 Contournement de Rochefort		25 M
8.2. Conservation du Patrimoine	Total	2 M
8.2.2. N 959 Namèche		2 M
8.3. Sécurité de la Circulation	Total	214 M
8.3.1. Namur		81 M
N 5 - Echangeur de Fraire		72 M
8.3.2. N 4 Amélioration à Mohin et Mohiville		12 M
N 40 Doische - carrefour des 4 Bras		4 M
N 92 - N 936 Dinant carrefour rues Saint-Jacques et SA		10 M
N 93 - Suarlée - Mise à 3 voies		20 M
N 95 - Dinant - Rocher Bayard		6 M
N 947 Godinne Aménagements accotements		4 M
N 930 - Olloy - Oignies		5 M
8.4. Intégration dans l'Environnement	Total	60 M
8.4.2. N 95 Dinant rue Caussin rue Grande		30 M
N 96 Bouvignes Traversée		20 M
Div. Patrimoine vert		10 M
8.5. Divers		115 M
8.6. Total		576 M

#### Programme de réserve

- N 955 - Oignies Lemesnil	60 M
- N 99 - N 935 - Nismes	21 M
- Div. non localisables	30 M
- Div. sécurité cyclistes	10 M
- Div. écrans acoustiques	10 M
- E 411 - mise à 3 voies	80 M
- E 42 - Pont de Rhisnes	20 M
- E 411 - Protection du viaduc de Beez	40 M
- N 971 - Route de la Moliguée	35 M
- N 29 - Sombreffe Gembloux lot II	50 M
- Div. - Restauration O.A.	25 M
- Div. - Signalisation et marquage dur.	30 M
- N 90 - Echangeur de Moustier	60 M



<u>Canal du Centre</u>	
– Franchissement de la chute de Strépy-Thieu, Contrat cadre	1.350 M
<u>Haut - Escaut</u>	
– Suppression de l'écluse d'Antoing	165 M
<u>Divers (Révisions, décomptes)</u>	528 M
	<hr/>
Total	2.260 M

PROGRAMME 02 — PORTS ET VOIES D'ACCÈS

**Article 63.14.02**

**A. Programme prioritaire**

**I. Port autonome de Liège**

1. *Port de Monsin:*

– Revêtement en béton des terrains, rive sud, darse sud (3ème phase)	4.000.000 F
– Construction d'une voirie entre la route n° 6 et le quai Nord de la darse Sud	8.000.000 F
– Revêtement sur la route n° 10	8.000.000 F

2. *Port de Flémalle*

– Eclairage des accès (2 poteaux)	400.000 F
-----------------------------------	-----------

3. *Port pétrolier*

– Aménagement de l'éclairage public de la voirie de desserte du zoning industriel	2.600.000 F
---	-------------

Total 23.000.000 F

**II. Port autonome de Charleroi**

– Aménagement des stockages Courcelles-Mottes (1ère phase)	16.000.000 F
– Aménagement du site du Trieu-Kaisin	15.000.000 F

Total 31.000.000 F

**III. Divers, révisions, décomptes**

8.000.000 F

Total 62.000.000 F

PROGRAMME 03 — BARRAGES, RÉSERVOIRS

**Article 73.03.03**

**A. Programme prioritaire**

Direction de Verviers

Complexes des barrages de la Vesdre à Eupen et de la Gileppe à Jalhai

– Installation de télémessures à microprocesseurs 1ère phase	15.000.000 F
– Alimentation H.T. tour panoramique	4.000.000 F
– Adduction d'Eau Eupen-Seraing-Thiba Equipement E.M. dédoublement 3ème phase, 1ère partie	12.000.000 F

Direction de Couvin

– Barrage de Jamioulx	35.000.000 F
– Traitement des joints barrage de la Plate-Taille	10.000.000 F

<u>Divers, décomptes, révisions</u>	19.000.000 F
-------------------------------------	--------------

Total 95.000.000 F

PROGRAMME 04 — ENTRETIEN

Articles 14.03.04 et 32.06.04

1. Service du Borinage

- Bail de fauchage - 3ème année	
Lot 1	2.810.340 F
Lot 2	1.793.025 F
Lot 3	1.867.613 F
Lot 4	1.623.375 F
- Bail de location d'embarcation - 3ème année	11.574.342 F
- Bail d'entretien - 3ème année	
Lot 1	6.292.044 F
Lot 2	6.221.009 F
Lot 3	9.984.331 F
Lot 4	6.423.010 F
Lot 5	8.142.275 F
- Bail de dragages - 3ème année	
Lot 1	7.039.780 F
Lot 2	6.318.000 F
Lot 3	6.117.930 F
- Bail de curages - 3ème année	
Lot 1	6.148.350 F
Lot 2	1.826.370 F
Lot 3	6.149.629 F
- Bail de travaux et inspection sous eau 2ème année	1.643.850 F
- Dératisation (convention 88-89) 3ème année	7.153.409 F
- Fournitures diverses	8.000.000 F
- Engagements provisionnels	13.000.000 F
- Divers	22.490.000 F
	<hr/>
Total	142.638.682 F

2. Service de la Sambre

- Bail de fauchage (90-92)	400.000 F
- Dératisation	1.900.000 F
- Contrôles périodiques I.Q.E.	2.790.000 F
- Avances de fonds pour dépenses de toute nature	10.950.000 F
- Entretien section Dampremy-Clabecq	30.000.000 F
	<hr/>
Total	46.040.000 F

3. Service de la Meuse liégeoise

Avances de fonds:	
- Frais d'exploitation de la Carrière de l'Etat de Gore	3.000.000 F
- Exploitation et entretien des voies navigables	3.000.000 F
- Exploitation des stations de pompage de Huy et Tihange	11.000.000 F
- Dératisation de l'Ourthe et l'Amblève	3.800.000 F
- Assurances carrière de Gore	1.500.000 F
	<hr/>
Total	22.300.000 F

4. Service de la Meuse namuroise

- Travaux d'entretien 89-90-91 sur la Semois	3.500.000 F
- Dératisation de la Semois	3.500.000 F
- Avances de fonds	1.000.000 F
	<hr/>
Total	8.000.000 F

<b>5. Service des barrages de Verviers</b>	
- Dépenses de toute nature de moins de 200.000 frs	1.000.000 F
- Dépenses de moins de 200.000 frs pour l'exploitation des complexes de la Gileppe, de la Vesdre et de l'Ourthe	6.000.000 F
- Fournitures d'électricité	1.400.000 F
- Dératisation des barrages de la Vesdre et de la Gileppe	1.113.900 F
- Entretiens divers	849.828 F
- Engagement approximatif n° 193	2.000.000 F
<b>Total</b>	<b>12.363.728 F</b>
<b>6. Service des barrages de Couvin</b>	
- Dératisation des Sites de l'Eau d'Heure Plate Taille et Ry de Rome	1.990.000 F
- Entretien des plantations dans le complexe de l'Eau d'Heure	1.810.000 F
- Entretiens divers	3.625.200 F
- Dépenses de moins de 200.000 frs pour l'exploitation des complexes du Ry de Rome, de l'Eau d'Heure et de la Plate Taille	2.000.000 F
<b>Total</b>	<b>9.425.200 F</b>
<b>7. Office de la navigation</b>	
- dragages d'entretien en Meuse	21.000.000 F
- dragages d'entretien en Sambre	23.000.000 F
- dératisation	7.250.000 F
- entretien plantations	1.000.000 F
- entretien-exploitation	
- Factures A.E.E.	5.000.000 F
- Factures O.N.	12.750.000 F
<b>Total</b>	<b>70.000.000 F</b>
<b>Grand Total art. 14.05 et 32.06 partim</b>	<b>310.767.610 F</b>

Un choix sera opéré en cours d'année entre les divers travaux précités, en fonction des priorités qui se dégageront.

#### **Article 73.21.04**

<b><u>Direction de Charleroi</u></b>	
- Dragages du canal Charleroi - Bruxelles	50.000.000 F
- Travaux en vue de rétablir la sécurité sur le canal	24.300.000 F
<b><u>Direction de Mons</u></b>	
- Réparation des portes de l'écluse d'Obourg-Wartons	2.500.000 F
- Entretien des ponts	10.000.000 F
<b><u>Direction de Tournai</u></b>	
- Peinturage du pont des Roulages à Tournai	10.000.000 F
<b><u>Office de la Navigation</u></b>	
- Construction de chemin de halage Ivoz-Ramet - Engis	13.000.000 F
- Remise en état portes écluse Rivage-en-Pot	5.000.000 F
- Réparation + peinture vannes barrages Marcinelle et Montignies	15.000.000 F
- Consolidation piles barrages Abbaye d'Aulne	3.000.000 F
- Consolidation ouvrages d'art Haute-Sambre + abords	15.000.000 F
- Réparation toitures galeries barrages Andenne, Ampsin, Ivos, Lixhe	4.000.000 F
- Réparation perré + halage Jambes	14.000.000 F
- Réparation chaînes «Galles» barrage de Monsin	8.000.000 F
- Remise en état pont du Musée Namur	5.000.000 F
<b><u>Divers, décomptes, révisions</u></b>	<b>50.000.000 F</b>
<b>Total</b>	<b>228.800.000 F</b>

SECTION 53 — SERVICES TECHNIQUES

PROGRAMME 01 — ELECTRICITÉ — ROUTE, CONSTRUCTION

Article 73.02.01

A. Programme physique

0. <u>Décomptes et révisions contractuelles</u>	53,2 M
1. <u>Signalisation lumineuse conventionnelle</u>	
1.a. Direction de Mons	
– A 8 Echangeur A de Kain	25 M
– Remplacements d'installations vétustes	15 M
– Programme CWSR	30 M
Total 1.a.	70 M
1.b. Direction de Liège	
– Remplacements d'installations vétustes	20 M
– Programme CWSR	25 M
Total 1.b.	45 M
Total 1	115 M
2. <u>Eclairage routier</u>	
2.a. Direction de Mons	
– Charleroi: Amélioration de l'éclairage public sur les routes régionales (2 ème tr.)	15 M
– Namur: id.	10 M
– Ath: id.	18 M
– Mons: Amélioration de l'éclairage sur les voies de pénétration (2ème tr.)	10 M
– N 29 Gilly - Châtelineau - Fleurus	20 M
– R 24 contournement sud de Nivelles: tronçon N 93-N 586	7 M
– A 8 Echangeur de Marcq, Hacquegnies et Biévenne	15 M
– A 4 Eclairage du parking de Wanlin	8 M
– R 3 Fontaine-l'Evêque - Forchies - Trazegnies: Eclairage continu	30 M
Total 2.a.	133 M
2.b. Direction de Liège	
– N 90 Engis - Ivoz Ramet	15 M
– A 4: Eclairage l'échangeur de Rulles	25 M
– A 26: Eclairage des échangeurs de Mont, Houffalize, Mabompré, Hemroulle	35 M
– A 4: Eclairage des parkings de Wellin, Léglise, Habay	24 M
– A 26: Eclairage des parkings de Mabompré, Baraque de Fraiture, Nives et Mont	32 M
– N 61 Tronçon Trooz - Fraipont	10 M
Total 2.b.	141 M
Total 2	274 M
3. <u>Aide électronique à la circulation</u>	
– Extension de la coordination de la signalisation tricolore à Liège	15 M
– A 4, A 26 Postes téléphoniques de secours	30 M
– A 4 Sterpenich (Douane): Panneaux à fibres optiques	7 M
– A 3, A 13, A 601 Echangeurs de Vottem, Herstal et Fexhes-Slins: Panneaux à messages variables	F15 M
– A 15 - tronçon Andenne - Sambreville: Modulation de l'éclairage	10 M
– A 16 Mons - Tournai: Modulation de l'éclairage	8 M
Total 3	85 M

4. <u>Équipement des tunnels et ouvrages d'art</u>	Néant
<b>Récapitulation</b>	
0. Décomptes et révisions contractuelles	53,2 M
1. Signalisation lumineuse conventionnelle	115 M
2. Eclairage routier	274 M
3. Aide électronique à la circulation	85 M
4. Equipement des tunnels et ouvrage d'art	—
Total art.73.02	527,2 M
<b>B. <u>Programme de réserve</u></b>	
1. <u>Signalisation lumineuse conventionnelle</u>	
1.a. Direction de Mons	
– Remplacement d'installations vétustes	10 M
– Programme CWSR	15 M
Total 1.a.	25 M
1.b. Direction de Liège	
– Remplacement d'installations vétustes	10 M
– Programme CWSR	15 M
Total 1.b.	25 M
Total 1	50 M
2. <u>Eclairage routier</u>	
2.a. Direction de Mons	
– N 5 Philippeville - Couvin	23 M
– N 95 Contournement d'Anseremme	4 M
– N 947 Contournement de Godinne	4 M
– A 4 Tronçon Spontin - Wellin	100 M
– R 5 Ring est de Mons	10 M
– N 90 Route de la Basse Sambre	13 M
– N 90 Tronçon Fontaine - l'Evêque - Anderlues: Section Pétria - Roi des Belges	10 M
– N 29 tronçon Gembloux - Sombreffe	15 M
– A 16 Echangeur de Péruwelz Remplacement des poteaux	10 M
– A 15 Tronçon Onoz - Sambreville Remplacement des poteaux	15 M
Total 2.a.	204 M
2.b. Direction de Liège	
– N 86 Tronçon Marche - Jemelle	28 M
– Verviers: Berges de la Vesdre	5 M
– A 26 Tronçon Houffalize - Baraque de Fraiture	50 M
– A 26 Tronçon Houffalize - Bastogne	40 M
– A 26 Tronçon Bastogne - Longlier	60 M
– A 4 Tronçon Wellin - Longlier	170 M
– A 4 Tronçon Habay - Stockem	68 M
– A 3 Tronçon Loncin - Burenville: Remplacement des poteaux	29 M
– A 15 Tronçon Loncin - Andenne: Remplacement des poteaux (1 ère tr.)	10 M
Total 2.b.	460 M
Total 2	664 M

<b>3. Aide électronique à la circulation</b>	
A 3 - tronçon Loncin - Eynatten: Modulation de l'éclairage	32 M
A 7 - Halle-Mons: Adaptation du dispositif de télécomptage	9 M
R 0 - Haut-Ittre - Argenteuil: Modulation de l'éclairage	7 M
	<hr/>
Total 3	48 M
<b>4. Equipement des tunnels et ouvrages d'art</b>	
A 602 - Tunnel de Cointe: Equipement des locaux techniques	320 M
	<hr/>
Total 4	320 M
	<hr/>
Total art. 73.02	1.082 M

PROGRAMME 02 — ÉLECTRICITÉ — ROUTES — ENTRETIEN

**Article 14.02.02**

<b>1. Dépenses énergétiques</b>	
1.1. Direction du Hainaut	223 M
1.2. Direction de Liège	183 M
	<hr/>
Total 1	406 M
<b>2. Achats de lampes</b>	
2.1. Direction du Hainaut	24 M
2.2. Direction de Liège	22 M
	<hr/>
Total 2	46 M
<b>3. Baux d'entretien</b>	
3.1. Direction du Hainaut	160 M
3.2. Direction de Liège	164 M
3.3. Réseaux de télécommunication et de télécontrôle	57 M
	<hr/>
Total 3	381 M
<b>4. Interventions hors bail</b>	
4.1. Direction du Hainaut	6 M
4.2. Direction de Liège	3 M
4.3. Réseaux de télécommunication et de télécontrôle	6 M
	<hr/>
Total 4	15 M
<b>5. Avaries</b>	
5.1. Direction du Hainaut	17 M
5.2. Direction de Liège	15 M
	<hr/>
Total 5	32 M
	<hr/>
Total art. 14.02	880 M

PROGRAMME 04 — ÉLECTRICITÉ — VOIES HYDRAULIQUES — ENTRETIEN

**Article 14.04.04**

<b>1. Dépenses énergétiques</b>	
1.1. Direction du Hainaut	46,0 M
1.2. Direction de Liège	2,0 M
	<hr/>
Total 1	48,0 M

1.6. Meuse		
– Barrage de Monsin: Commande automatique		3,0 M
	Total 1.6.	3,0 M
	Total 1	94,0 M
2. <i>Avaries diverses</i>		33,0 M
<b><u>Récapitulation</u></b>		
0. Décomptes et révisions contractuelles		23,0 M
1. Adaptation et renouvellements		94,0 M
2. Avaries diverses		33,0 M
	Total art. 73.19	150,0 M
<b>B. <u>Programme de réserve</u></b>		
1. <i><u>Adaptation et renouvellement</u></i>		
1.1. Canal de Bruxelles à Charleroi		
– Plan incliné de Ronquières: ponts de dilatation		16,0 M
– Ecluses 2 et 3: Révision de groupes moto-pompes		8,0 M
– Plan incliné de Ronquières: Achat de 4 câbles de traction		32,0 M
– Plan incliné de Ronquières: Tête aval: Remplacement des disjoncteurs BT		8,0 M
– Ecluse 5: Révision d'un groupe moto-pompe		2,0 M
– Ecluse 5: Révision des mécanismes de portes		15,0 M
	Total 1.1.	81,0 M
1.2. Barrages de l'Eau-d'Heure		
– Centrale de la Plate-Taille: Equipement de commande (2ème tranche)		13,0 M
– Centrale de la Plate-Taille: Peinture d'un groupe		1,5 M
	Total 1.2.	14,5 M
1.3. Canal Nimy - Péronnes		
– Ecluses de Péronnes: Révision d'un groupe moto-pompe		4,0 M
	Total 1.3.	4,0 M
1.4. Sambre		
– Barrage de Mornimont: Remplacement de 4 vérins		6,0 M
– Ecluse de Mornimont: Equipement oléohydraulique		11,0 M
	Total 1.4.	17,0 M
1.5. Canal du Centre		
– Ecluse d'Obourg: Révision d'un groupe moto-pompe		2,0 M
	Total 1.5.	2,0 M
1.6. Meuse		
– Ecluse d'Andenne: Renouvellement des limnimètres et indicateurs de position		20,0 M
– Gros entretien des barrages de la Haute-Meuse		32,0 M
– Balisage des piles des ponts entre Ivoz-Ramet et Namur		4,0 M
– Barrage des Grands Malades: Gros entretien		12,0 M
– Prestation diverses d'entretien des ouvrages d'art		13,0 M
	Total 1.6.	81,0 M
1.7. Canal de Haccourt à Visé		
– Barrage de Lixhe: Gros entretien		13,0 M
	Total 1.7.	13,0 M
	Total art. 73.19	212,5 M

<b>2. <u>Baux d'entretien</u></b>	
2.1. Direction du Hainaut	7,4 M
2.2. Direction de Liège	0,1 M
2.3. Réseaux de télécommunication et de télécontrôle	30,0 M
	<hr/>
Total 2	37,5 M
<b>3. <u>Dépenses diverses inférieures à 100.000 Frs</u></b>	
3.1. Direction du Hainaut	7,5 M
3.2. Direction de Liège	2,5 M
3.3. Réseaux de télécommunication et de télécontrôle	4,0 M
	<hr/>
Total 3	14,0 M
<b>4. <u>Dépenses diverses supérieures à 100.000 Frs</u></b>	
4.1. Direction du Hainaut	3,0 M
4.2. Direction de Liège	0,5 M
4.3. Réseaux de télécommunication et de télécontrôle	2,0 M
	<hr/>
Total 4	5,5 M
Total art. 14.04	105,0 M

#### **Article 73.19.04**

##### **A. Programme physique 1991**

0. <u>Décomptes et révisions contractuelles</u>	23,0 M
1. <u>Adaptations et renouvellements</u>	
1.1. Canal du Centre	
– Havré: Révision d'un groupe moto-pompe	2,0 M
	<hr/>
Total 1.1.	2,0 M
1.2. Canal de Bruxelles à Charleroi	
– Ecluse n° 1: Révision de groupes moto-pompes	4,5 M
– Plan incliné de Ronquières: Câble de levage pour portes	1,0 M
– Plan incliné de Ronquières: Contrat de gros entretien	3,5 M
– Ecluse d'Ittre: Remise en état des équipements électriques	6,0 M
	<hr/>
Total 1.2.	15,0 M
1.3. Barrages de l'Eau-d'Heure	
– Centrale électrique de l'Eau-d'Heure: Acquisition de divers matériels électriques	1,0 M
– Centrale de la Plate-Taille: Equipement de commande (1ère tranche)	13,0 M
– Centrale de la Plate-Taille: Remise en état du groupe 2	20,0 M
	<hr/>
Total 1.3.	34,0 M
1.4. Sambre	
– Barrage de Montignies: Remplacement et remise en état de 4 vérins	6,0 M
– Ecluse de Montignies: Equipement oléohydraulique	11,0 M
	<hr/>
Total 1.4.	17,0 M
1.5. Ourthe	
– Micro-centrale des Grosses-Battes: Révision d'un groupe	2,0 M
– Micro-centrale des Grosses-Battes: Engin hydraulique pour dégrilleur	1,0 M
– Remise en état de 8 barrages et télégestion	20,0 M
	<hr/>
Total 1.5.	23,0 M

PROGRAMME 05 — RÉSEAU DE TÉLÉCOMMUNICATION

Article 73.15

**Programme physique 1991**

1. <u>Télétransmission</u>	
– Restructuration des réseaux de télétransmission	22,8 M
Total 1.	22,8 M
2. <u>Télécontrôle</u>	
– Néant	
3. <u>Raccordements aux réseaux d'électricité</u>	
	20 M
Total 3.	20 M
4. <u>Pose et déplacement de câbles</u>	
– Pose du câble téléphonique le long de l'A26	100 M
– Travaux de déplacements de câbles suite à des chantiers routiers ou hydrauliques	10 M
Total 4.	110 M
<u>Récapitulatif</u>	
1. Télétransmission	22,8 M
2. Télécontrôle	—
3. Raccordements aux réseaux d'électricité	20 M
4. Pose et déplacement de câbles	110 M
Total art. 73.15	152,8 M

SECTION 80 — PROGRAMME PLUS

PROGRAMME 01 — SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Article 73.05

**A. Programme physique 1991**

- Téléguidage par panneaux à signalisation variable à l'accès d'extrémité de l'E25 à Droixhe.
- Coordination du trafic routier de l'agglomération de Namur.
- Synchronisation des feux vert de groupes de carrefours situés sur un même axe dans la province de Liège (1ère phase).
- Télésurveillance du bon fonctionnement des feux de signalisation tricolore installés à des carrefours isolés (1ère tranche).

Total de l'article: 8,1 M

**B. Programme de réserve**

- Installation centralisée de télégestion des panneaux à indications variables pour les autoroutes des environs de Liège
 10 M |
- Etude de la régulation du trafic sur les autoroutes périphériques de Charleroi et les principaux axes de pénétration dans la ville
 5 M |
- Détection automatisée d'incidents par traitement informatique en temps réel des données recueillies par le réseau de télédétection de trafic existant. Développement d'un système expert prototype
 5 M |
- Télésurveillance du trafic sur certains points critiques isolés. Détection automatique d'incidents par analyse informatisée d'images de caméras T.V.
 20 M |

- Télédétection de verglas sur ouvrage d'art - Affichage local, à la Gendarmerie et aux régies autoroutières. Installation prototype à Huccorgne sur l'E42	8 M
- Coordination du trafic routier de l'agglomération de Charleroi. Téléaffichage de vitesses conseillées pour améliorer l'efficacité de la coordination	15 M
- Coordination du trafic routier de l'agglomération de Liège. Téléaffichage de vitesses conseillées pour améliorer l'efficacité de la coordination	30 M
- Coordination du trafic routier de l'agglomération de Charleroi. Extension	60 M
- Coordination du trafic routier de l'agglomération de Liège. Extension (3ème tranche)	30 M
- Coordination du trafic routier de l'agglomération de Mons	30 M
- Coordination du trafic routier dans la ville de Huy	22 M
- Synchronisation des feux verts de groupes de carrefours situés sur un même axe (2ème tranche)	30 M
- Coordination de groupes de carrefours en vue d'optimiser le trafic local	20 M
- Postes téléphoniques de secours sur des sections de routes isolées	60 M
- Réalisation de serveurs vidéotex pour la diffusion banalisée sur les réseaux A.E.E. et RTT de données de circulation routière	25 M
Total art. 73.05	370 M

#### Article 73.08

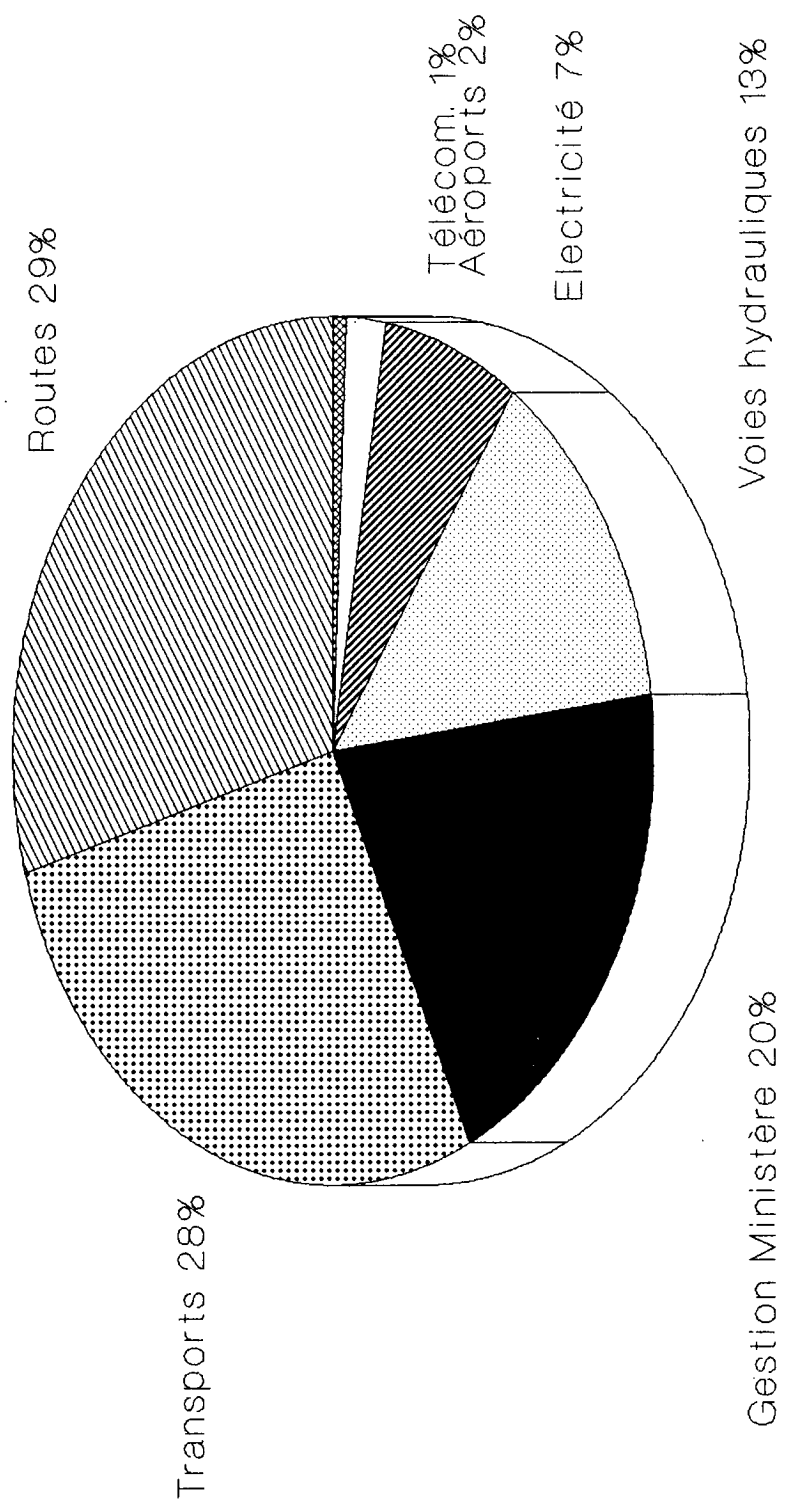
##### **A. Programme physique 1991**

- Modulation du niveau d'éclairage sur les autoroutes. Installation prototype	5 M
- Eclairage continu de grands axes routiers (tranche complémentaire: cas spéciaux)	5 M

Total de l'article: 8,1 M

# ANNEXES

# MIN. EQUIPEMENT ET TRANSPORTS MOYENS D'ACTION 1991



**CBRW**

TABLEAU 1 : SITUATION DEMOGRAPHIQUE DU M.E.T. PAR NIVEAU ET PAR CATEGORIE DE PERSONNEL EN DATE DU 20/08/90

Niveaux	Emplois prévus au cadre au 26/07/90	Emplois bloqués IGE/ON/RVA	Agents en non activités de service de longue durée	Agents en service par catégorie au 20/08/90					TOTAL des agents en service	Agents stat/ cadre organ.
				Stat.	Contr.	Pers. aux.	Stag. Forem	ACS		
	1	2	3						9	10
NIV. 1	529	23		318					(4 à 8)	(4+5+3+2-1)
NIV. 2	1103	45		791						
NIV. 3	1085	156		761						
NIV. 4	1545	269		1098 +15 (Niv. ind. +18 en stage						
TOTAL	4262	493	45	3001	59	282	55	3397	3598	- 4262 = 664

TABLEAU 2 : EVOLUTION DES EMPLOIS DU M.E.T. en 1990 PAR RAPPORT AU NOMBRE D'AGENTS  
 TRANSFERES DU M.T.P. ET DU M.C. A LA REGION WALLONNE, CLASSES PAR NIVEAU.

	Total des agents transférés et à transférer (01/01/90) 1		Cadre du 22.03.90 2		Extension du cadre 3		par niveau (col 1) (col 3)
	C.A.	%	C.A.	%	C.A.	%	
NIVEAU 1	359	9,96	437	11,49	529	12,41	32,2
NIVEAU 2	886	24,59	948	24,92	1103	25,87	19,9
NIVEAU 3	1014	28,14	1040	27,34	1085	25,45	6,6
NIVEAU 4	1347	37,38	1378	36,23	1545	36,25	13,0
TOTAL	3603	100	3803	100	4262	100	

**TABLEAU 3 : PREVISIONS DEMOGRAPHIQUES, PAR NIVEAU ET PAR GRADE DE REFERENCE, RELATIVES  
AUX PERSONNELS STATUTAIRES DU M.E.T. POUR 1991**

Niveaux et grade de réfé- rence	Cadre organique 26/07/90	emplois bloqués (O.N. - RVA-IGE)	emplois statutaires poursus		Recrutements en cours		TOTAL des em- plois pour- vus et à pourvoir	Emplois dis- ponibles au cadre organi- que
			Prés	Abs. LD	Décidés	à l'étude		
	1	2	3a	3b	4a	4b	5 (2+3+4)	1-5
NIVEAU 1	529	23	318		34	60	435	94
NIVEAU 2	1103	45	791		52	80	968	135
NIVEAU 3	1085	156	761		23	50	990	95
NIVEAU 4	1545	269	1098 + 15		30	90	1502	43
	4262	493	2983 + 18 Stagiaires = 3001		139	280	+ 18 3913	- 18 349

